

COMMUNE DE SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

L'an deux mil dix huit

Le: 2 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEMASSON, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : Le 26 juin 2018

Nombre de conseillers :

- en exercice : 27

- présents

: 21

votants

: 27

PRESENTS: Jean-Claude LEMASSON - Valérie LIEPPE de CAYEUX - Pierre PERAN - Isabelle KOUASSI - Patrick BAGUE - Anne NAIL - Jérôme BRIZARD - Thérèse BARILLERE - Daniel COUTANT- Françoise BENOIT GUINE - Solange LAGARDE BELKADI - Pascale DESTRUMELLE -Fabien GUERIZEC - Cécile BERNELAS - Pascal HEGRON - Pierre CORRE - Jacques EZEQUEL -Martine POTIER - Antony BOUCARD - Virginie JOUBERT - Mickael EVELINGER

Dominique NAUD avait donné procuration à Anne NAIL Pierre LABEEUW avait donné procuration à Pierre PERAN Jacques LAMAZIERE avait donné procuration à Valérie LIEPPE de CAYEUX Sylvie GOUJON avait donné procuration à Jean-Claude LEMASSON Elise GROS avait donné procuration à Mickael EVELINGER Damien HUMEAU avait donné procuration à Virginie JOUBERT

Pascale DESTRUMELLE a été désignée secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 044-214401507-20180705-DEL2018 059-DE Date de télétransmission : 05/07/2018 Date de réception préfecture : 05/07/2018

MAIRIE SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU

DÉLIBÉRATION N°2018/059 - CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

Projet de Parc Naturel Régional Estuaire de la Loire et lac de Grand Lieu

Rapporteur: Monsieur le Maire

La Région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'Estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu. Avec l'ambition de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilite la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

Ce projet de parc permettrait notamment de renforcer les liens entre les parties nord et sud de la Loire, créant de ce fait un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

Une étude de faisabilité réalisée en 2014 à l'initiative de la Région a confirmé la pertinence de cette démarche pour le territoire.

En 2017, l'association Estuarium – avec le concours financier de la Région – a réalisé un travail de sensibilisation auprès des communes et intercommunalités concernées. Un groupe de réflexion a été créé afin de poursuivre les échanges.

Il est proposé que la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu s'inscrive dans cette démarche de réflexion devant conduire à déterminer la faisabilité ou non d'un futur parc naturel régional.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fait part de son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet de Parc Naturel Régional de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu ;
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toute formalité se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LEMASSON

Accusé de réception en préfecture 044-214401507-20180705-DEL2018_059-DE Date de télétransmission : 05/07/2018 Date de réception préfecture : 05/07/2018